

BASAGRAN® SG

AMM n°9500628

HERBICIDE anti-dicotylédones de post-levée multicultures



FICHE D'IDENTITÉ

Composition	bentazone 87%
Formulation	granulés solubles dans l'eau (SG)
Température de stockage recommandée	40°C
Densité	1.43
pH	env. 6 - 8 (CIPAC Eau standard D, 10 g/l, 20° C)
Délai avant rentrée	48h
Code UFI	7XUS-N2CP-D00Q-2H5K
Classement	Danger

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SGH05



SGH07



SGH08



SGH09

DESCRIPTION DU PRODUIT

Basagran SG est un herbicide anti-dicotylédones de post-levée.

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Cultures de plein champ	Doses / ha	Stade d'applic.	DAR	Nbre d'applic. / Intervalle mini entre applic.	ZNT aqua.	DSPPR*	Culture attractive floraison (suite arrêté 20/11/2023)
Haricots non écosés frais et pois non écosés frais	1,1 kg	Entre BBCH 12 et BBCH 39	28 j	1 / an** Fractionnement possible en 2 applications à la dose maximum de 0,55 kg/ha / 7 jours	5 m	5 m	Non concerné
Haricots écosés frais et pois écosés frais	1,1 kg	Entre BBCH 12 et BBCH 29	35 j	1 / an** Fractionnement possible en 2 applications à la dose maximum de 0,55 kg/ha / 7 jours	5 m	5 m	Non concerné
Pois protéagineux de printemps, pois fourrager de printemps	1,1 kg	Entre BBCH 12 et BBCH 39	F (BBCH 39)	1 / an** Fractionnement possible en 2 applications à la dose maximum de 0,55 kg/ha / 7 jours	5 m	5 m	Non concerné
Lin textile et oléagineux	1,1 kg	Entre BBCH 12 et BBCH 19	DAR F (BBCH 19)	1 / an	5 m	5 m	

Maïs, sorgho, millet, moha, miscanthus	1,1 kg	Entre BBCH 12 et BBCH 19	DAR F (BBCH 19)	1 tous les 2 ans	5 m	5 m	
Maïs doux							
Oignon, échalote, ail	1,1 kg	Entre BBCH 11 ET BBCH 15	DAR F (BBCH 15)	1 tous les 2 ans Ne pas fractionner	5 m	3 m	
Soja	1,1 kg	Entre BBCH 12 et BBCH 19	DAR F (BBCH 19)	1/an Fractionnement possible en 2 applications à la dose maximum de 0,55 kg/ha 7 jours	5 m	5 m	
Porte-graines mineures***	1,1 kg/ha	Entre BBCH 12 et BBCH 39	-	1 tous les 2 ans	5 m	5 m	
PPAM – Fines herbes***	1,1 kg/ha	Entre BBCH 12 et BBCH 39	28 j.	1 tous les 2 ans	5 m	5 m	
PPAM non alimentaire***	1,1 kg/ha	Entre BBCH 12 et BBCH 39	-	1 tous les 2 ans	5 m	5 m	

* DSPPR = Distance de Sécurité Personnes Présentes et Riverains

** Pour protéger les eaux souterraines suite à une utilisation à une dose supérieure à 0,92 kg/ha sur « graines protéagineuses », « haricots et pois écosés frais », « haricots et pois non écosés frais », ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la bentazone plus d'une année sur deux.

*** Pour les cultures porte graines et les PPAM avant toutes utilisations, se reporter au paragraphe « Conditions d'emploi » de cette fiche. Basagran SG est autorisé sur toute la portée des usages Porte-graines et PPAM non alimentaire et fines herbes, AVANT TOUTE UTILISATION s'assurer de la sélectivité du produit sur la culture à désherber.

SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur « maïs », « maïs doux », « fines herbes », « PPAM-non alimentaires », « porte-graines », « oignon », ou suite à une utilisation à une dose supérieure à 0,92 kg/ha sur « graines protéagineuses », « haricots et pois écosés frais », « haricots et pois non écosés frais », ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la bentazone plus d'une année sur deux.

SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la bentazone en automne et en hiver (soit généralement du 21 septembre au 21 mars).

Pour tout les usages, sauf « oignon », respecter une distance d'au moins 5 mètres ; 3 m en cultures d'oignon ; entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

BASAGRAN® SG à 1.1 kg/ha en Post-Levée

Adventice	Post-Levée
Abutilon de Théophraste	S
Alchémille des champs	MS
Amarante sp. (Stade : de 2 à 4 feuilles)	MS
Amarante sp. (Stade : de cotylédons à 2 feuilles)	S
Anthrisque commun	TPS
Anthémis des champs	S
Arabette de Thalius	MS
Arroche sp. (Stade : de cotylédons à 2 feuilles)	PS
Capselle bourse-à-pasteur (Stade : de cotylédons à 2 feuilles)	S
Chrysanthème des moissons (Stade : jusqu'à 4 feuilles)	TS
Chénopode sp. (Stade : de cotylédons à 2 feuilles)	S
Colza cultivé (Stade : de cotylédons à 2 feuilles)	S
Datura stramoine (Stade : jusqu'à 4 feuilles)	TS
Erodium sp.	TS
Ethuse	S
Gaillet gratteron (Stade : de cotylédons à 2 feuilles)	MS
Grémil des champs	S
Laiteron sp. (Stade : de cotylédons à 2 feuilles)	MS
Lamier sp.	TPS
Lampourde = Xanthium	MS
Lampsane commune (Stade : jusqu'à 4 feuilles)	MS

Adventice	Post-Levée
Matricaire camomille (Stade : de cotylédons à bouton floral)	TS
Matricaire inodore	TS
Morelle noire	S
Mouron rouge (Stade : jusqu'à 4 feuilles)	TS
Moutarde blanche	TS
Myosotis sp	MS
Pissenlit	TPS
Pourpier	TS
Ravenelle (Stade : jusqu'à 4 feuilles)	TS
Renoncule des champs (Stade : jusqu'à 2 feuilles)	S
Renouée des oiseaux	TPS
Renouée liseron (Stade : jusqu'à 2 feuilles)	MS
Renouée persicaire	S
Réséda	TPS
Sanve	TS
Spergule des champs	TS
Stellaire intermédiaire (Stade : jusqu'à 4 feuilles)	S
Tabouret des champs	S
Tournesol (repousses) (Stade : de cotylédons à 2 feuilles)	MS

BASAGRAN® SG à 1.4 kg/ha en Post-Levée

Adventice	Post-Levée
Tournesol (repousses) (Stade : de 2 à 4 feuilles)	NC

-  Très sensible (95% - 100%)
  Sensible (85% - 94%)
 Moyennement sensible (70% - 84%)
 Peu sensible (50% - 69%)
 Très peu sensible (< 50%)
☐ Non communiqué

Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

Stade des adventices :

- **Basagran SG est efficace sur des adventices du stade plantule à 4-6 feuilles.**
- **En cas de forte densité d'avertices, traiter précocement, avant le stade 4 feuilles pour éviter l'effet parapluie des adventices entre elles.**
- **La meilleure efficacité est obtenue par temps poussant, sur des adventices en végétation active.**

POIS ECOSSES FRAIS et NON ECOSSAIS FRAIS

Basagran SG s'utilise entre BBCH 12 (2 feuilles avec stipules sont étalées ou 2 vrilles sont formées) et BBCH 29 (avant élongation de la tige principale) des pois écosés frais et BBCH 39 (9 ou davantage d'entre-nœuds sont formés) des pois non écosés frais.

Application unique : 0,6 à 1,1 kg/ha à partir du stade 10 cm du pois.

Application fractionnée : 0,4 kg/ha au stade 5 cm des pois puis 0,55 kg/ha 8 à 12 jours plus tard (respecter un intervalle minimum de 7 jours entre les applications).

- Basagran SG est efficace contre les adventices qui dévalorisent une récolte de pois (matricaire, morelle, sanve, ravenelle).
- Pour une meilleure efficacité, Basagran SG s'utilise sur des adventices au stade plantule. A dose modulée il peut être utilisé en mélange avec un partenaire. Pour plus d'informations nous consulter.

POIS PROTEAGINEUX DE PRINTEMPS, POIS FOURRAGER DE PRINTEMPS

Basagran SG s'utilise entre BBCH 12 (2 feuilles avec stipules sont étalées ou 2 vrilles sont formées) et BBCH 39 (9 ou davantage d'entre-nœuds sont formés) des pois.

Application unique : 0,6 à 1,1 kg/ha à partir du stade 10 cm du pois.

Application fractionnée : 0,4 kg/ha au stade 5 cm des pois puis 0,55 kg/ha 8 à 12 jours plus tard (respecter un intervalle minimum de 7 jours entre les applications).

- Pour une meilleure efficacité, Basagran SG s'utilise sur des adventices au stade plantule. A dose modulée il peut être utilisé en mélange avec un partenaire. Pour plus d'informations nous consulter.

HARICOTS ECOSSES FRAIS et NON ECOSSAIS FRAIS.

Basagran SG s'utilise entre BBCH 12 (2 feuilles simples étalées) et BBCH 29 (9 ou davantage de pousses latérales sont visibles) des haricots écosés frais et BBCH 39 des haricot non écosés frais.

Basagran SG s'utilise à la dose maximale de 1,1 kg/ha. Moduler la dose en fonction du stade de la culture, des espèces d'avertices et de leur stade.

- Basagran SG est efficace contre la plupart des dicotylédones, en particulier mourois et morelles. Il s'applique sur des adventices jeunes.
- Il s'utilise à partir du stade 2 feuilles simples du haricot à 0,25 ou 0,3 kg/ha et à partir du stade 2ème feuille trifoliée pour les doses supérieures à 0,5 kg/ha.
- Afin de permettre un meilleur contrôle des adventices, nous recommandons de traiter de préférence le soir, de fractionner l'application (sans dépasser la dose de 0,5 kg/ha et en respectant un intervalle minimum de 7 jours entre les applications) et d'utiliser Basagran SG en mélange avec un herbicide complémentaire. Pour plus d'informations, nous consulter.

OIGNON

Basagran SG s'utilise en post-levée des oignons à partir du stade 2 feuilles vraies (> 3 cm) jusqu'au stade 4 feuilles vraies (> 3 cm). Il s'applique sur des adventices jeunes.

Afin de garantir une bonne sélectivité, la dose appliquée doit être réduite et adaptée en fonction du stade de la culture. Les doses à ne pas dépasser en fonction du stade de la culture sont :

- 0,2 kg/ha MAXI pour le stade BBCH 12 (2 feuilles vraies)
- 0,4 kg/ha MAXI pour le stade BBCH 13 (3 feuilles vraies)
- 0,7 kg/ha MAXI pour le stade BBCH 14-15 (4-5 feuilles vraies)

Pour une utilisation en mélange avec d'autres partenaires herbicides, Basagran SG s'utilise à dose modulée, de 0,1 à 0,3 kg/ha selon la flore visée, le stade de la culture et les partenaires utilisés. Nous vous recommandons de contacter votre conseiller technique local afin de s'assurer de la sélectivité du mélange envisagé. Le mélange avec les spécialités à base de prosulfocarbe est déconseillé. Se référer également à la réglementation en vigueur sur les mélanges.

Intervenir sur une culture sèche (pas de pluie depuis 48 heures) pour que la cuticule cireuse soit présente.

Application avec un volume d'eau important (500 L/ha minimum)

Non autorisé pour le désherbage des oignons de printemps (= oignon bottes) (qui eux sont rattachés au poireau).

Fractionnement interdit.

ECHALOTE

Sur culture d'échalote traditionnelle avec paillage ; Basagran SG s'applique en localisé dans les allées uniquement, à partir du stade 4-5 feuilles (BBCH 14-15), à la dose de 0,4 à 0,7 kg MAXI.

Sur échalote de semis et autres types d'échalotes, pas de recommandation d'emploi finalisée à ce jour. Avant toute utilisation du produit, contacter l'institut technique, l'organisme professionnel concerné pour obtenir des conseils. Il est également recommandé, à tout utilisateur, de réaliser quelques tests préalables avant l'application du produit. Afin de garantir une sélectivité optimale, les doses suivantes doivent être respectées :

- 0,2 kg/ha MAXI pour le stade BBCH 12 (2 feuilles vraies)
- 0,4 kg/ha MAXI pour le stade BBCH 13 (3 feuilles vraies)
- 0,7 kg/ha MAXI pour le stade BBCH 14-15 (4-5 feuilles vraies)

Intervenir sur une culture sèche (pas de pluie depuis 48 heures) pour que la cuticule cireuse soit présente.

Application avec un volume d'eau important (500 L/ha minimum).

Fractionnement interdit.

AIL

Pas de recommandation d'emploi finalisée à ce jour. Avant toute utilisation du produit, contacter l'institut technique, l'organisme professionnel concerné pour obtenir des conseils. Il est également recommandé à tout utilisateur de réaliser quelques tests préalables avant une application généralisée, toutefois :

- Ne pas dépasser la dose de 0,25 kg/ha, ne pas appliquer sur des stades jeunes (avant 4 feuilles vraies).
- L'utilisation sur ail de type rose est déconseillée (risques de phytotoxicité), il n'existe pas d'information de sélectivité sur ail de type violet.
- Intervenir sur une culture sèche (pas de pluie depuis 48 heures) pour que la cuticule cireuse soit présente.
- Application avec un volume d'eau important (500 L/ha minimum).
- Fractionnement interdit.

SOJA

Basagran SG s'utilise entre BBCH 12 et BBCH 19 des sojas.

Application unique 1,1 kg/ha

Application fractionnée 0,55 kg/ha puis 0,55 kg/ha 7 jours plus tard (Intervalle minimum de 7 jours à respecter entre 2 applications).

- L'efficacité est améliorée lorsque Basagran SG est utilisé en fractionnement.
- Basagran SG permet une intervention en post-levée de la culture contre la plupart des dicotylédones présentes.
- Il s'utilise à partir du stade 1 feuille trifoliée étalée du soja (BBCH 12) à 9 feuilles trifoliées étalées du soja (BBCH 19), sur adventices aussi jeunes que possible.
- Basagran SG peut être utilisé avec adjuvant (liste des adjuvants possibles, nous consulter).

LIN TEXTILE - LIN OLEAGINEUX : 1,1 kg/ha

Basagran SG s'utilise entre BBCH 12 (2 premières feuilles ouvertes) et BBCH 19 (9 cm) des lins.

- Basagran SG est particulièrement sélectif des cultures de lins textile et oléagineux.
- Il n'est pas sélectif du lin des horticulteurs (*Linum grandiflorum*).
- Il permet de détruire les dicotylédones nuisibles à la culture, telles que matricaire, mouron des champs, sanve, ravenelle, chénopode (stade jeune), renouée persicaire.
- Basagran SG s'utilise sur des adventices au stade plantule à partir du stade 4 cm du lin.

MAIS GRAIN, FOURRAGE ET ENSILAGE, MAIS DOUX, SORGHO : 1,1 kg/ha

Basagran SG s'utilise entre BBCH 12 (2 feuilles étalées) et BBCH 19 (9 feuilles étalées).

- Basagran SG détruit de nombreuses dicotylédones : chénopode blanc (stade jeune), morelle noire, amarante (stade jeune), renouée persicaire.
- Il s'utilise sur des adventices au stade plantule, en post-levée du maïs.
- Sur maïs, Basagran SG peut s'utiliser avec adjuvant. (liste des adjuvants possibles, nous consulter).

MILLET, MOHA, MISCANTHUS : 1,1 kg/ha

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Basagran SG s'utilise entre BBCH 12 et BBCH 19 des cultures.

FINES HERBES : 1,1 kg/ha

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de l'ITEPMAI (02.41.30.30.79). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Basagran SG s'utilise entre BBCH 12 (2 feuilles étalées) et BBCH 15 (5 feuilles étalées). DAR : 28 jours.

Le produit étant autorisé sur la portée de l'usage, AVANT TOUTE UTILISATION s'assurer de la sélectivité du produit sur la culture à traiter.

Basagran SG n'est pas sélectif du persil.

PPAM non alimentaire

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de l'ITEPMAI (02.41.30.30.79). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Le produit étant autorisé sur la portée de l'usage, AVANT TOUTE UTILISATION s'assurer de la sélectivité du produit sur la culture à traiter.

PORTE-GRAINES MINEURES

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de la FNAMS (02.41.80.91.00). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Le produit étant autorisé sur la portée de l'usage, AVANT TOUTE UTILISATION s'assurer de la sélectivité du produit sur la culture à traiter.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation/ Mélange/ chargement	APPLICATION AVEC :		Nettoyage	
			Pulvérisateur à rampe, pulvérisation vers le bas			
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. A stocker et porter uniquement à l'extérieur de la cabine	✓ À usage unique si intervention sur le matériel de pulvérisation	✓ Réutilisables	
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓			✓	
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle3)		✓				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

bentazone

Elle agit par contact. La bentazone agit en bloquant la photosynthèse. Son mode d'action de contact la rend plus efficace sur adventices jeunes (cotylédons à 4 feuilles) par temps chaud et poussant. Sa rapidité d'action est augmentée en situation de forte luminosité. La bentazone est une substance active de la famille des benzothiadiazones, classée dans le groupe 6 de la classification HRAC.

CONDITION D'APPLICATION

- La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25 °C et hygrométrie > 60 %) participent à la réussite du traitement.
- Appliquer sur une culture en bon état de végétation avec des conditions climatiques favorables à la pousse végétative : à partir de 5 °C, hygrométrie supérieure à 60 %, absence de gelée dans les 10 jours qui suivent le traitement, en évitant les périodes de fortes amplitudes thermiques.
- Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.
- Utiliser un volume de bouillie minimum de 200 L/ha.
- Basagran SG donne sa pleine efficacité s'il n'y a pas de pluie dans les 4 à 5 heures qui suivent le traitement.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Tout mélange avec un herbicide anti-dicotylédones est déconseillé, sauf avis contraire.

Ne pas mélanger Basagran SG avec un anti-graminées spécifique de post-levée : traiter en premier avec Basagran SG puis réaliser l'intervention graminicide 5 à 6 jours plus tard selon les indications du fabricant.

LESSIVAGE

Absence de pluie dans les 4 heures qui suivent le traitement.

GESTION RESPONSABLE

Recommandations BASF :

Afin de protéger les ressources en eau, sur les zones de captage, pour toutes les cultures sur lesquelles le produit est autorisé :

- interdiction sur les sols dont le taux de matière organique est < 1,7%
- interdiction sur les sols sensibles aux transferts tels que les sols superficiels ou les sols avec une nappe peu profonde.

Pour toute information complémentaire sur ce point, prendre contact avec votre conseiller.

CULTURE DE REMPLACEMENT

En cas de remplacement de la culture traitée avec Basagran SG, toutes les cultures suivantes sont possibles.

ROTATION

Dans le cadre de la rotation toutes les cultures sont possibles.

RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve aux $\frac{3}{4}$ du volume d'eau nécessaire. Verser progressivement Basagran SG sans utiliser le tamis et en maintenant l'agitation.

En cas de mélange, attendre la dissolution complète de Basagran SG avant d'introduire l'autre produit. Finir de remplir la cuve. Laisser l'agitateur en marche pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons.

Volume de bouillie : 200 à 400 L/ha suivant la nature et la densité des adventices à détruire, en fonction du débit du pulvérisateur.

Augmenter le volume de bouillie si les adventices sont en très forte densité ou si elles se rapprochent des stades 4-6 feuilles.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Avertissements et Précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytostimdata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299 Service & appel gratuits

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS: UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :



- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les **phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Équipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF Agricultural Solutions France SAS - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : 6900059-Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

LES BONNS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



► Protégez votre santé et celle de votre entourage.



► Surveillez les conditions météorologiques.



► Protégez les points d'eau.



► Protégez les pollinisateurs.



► Préservez la faune sauvage.





D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI